

Cette dévotion ne tarda pas à se propager, et bientôt la nouvelle Association se trouva établie dans un grand nombre de villes et y produisit des fruits de salut les plus abondants.

Aussi le Pape Benoît XIII, par la bulle *Redemptoris nostri*, du 23 septembre 1729, érigea-t-il la pieuse Association en archiconfrérie ou en congrégation primaire, et l'enrichit de nombreuses indulgences. Il en confia la haute direction au général et au vicaire général de la Compagnie de Jésus, leur donnant plein pouvoir d'établir des congrégations de la même espèce dans les églises de la Compagnie, puis de les agréger à l'archiconfrérie centrale de Rome, et de leur en communiquer toutes les indulgences.

Le Pape Léon XII accorda au même général de la Compagnie de Jésus le pouvoir d'établir également ces associations même dans les églises qui n'appartiennent pas à son Ordre.

**BUT ET PRATIQUES.**—Le but de cette Congrégation, comme son nom même l'indique, est de préparer les fidèles à une heureuse et sainte mort, spécialement par le souvenir fréquent du Sauveur souffrant et mourant pour nous, et par la pratique d'une vie vraiment chrétienne. A cet effet, les Associés se réunissent dans l'église ou dans la chapelle de la Congrégation une fois par semaine, ou pour le moins une ou deux fois chaque mois. On expose alors le Très-Saint Sacrement, le directeur ou un autre prêtre fait une instruction ou une méditation sur les souffrances de Notre-Seigneur, les douleurs de sa sainte Mère ou sur les fins dernières de l'homme; on récite quelques prières en commun, et l'on recommande spécialement à Dieu les Associés malades ou mourants.

Les pratiques pieuses, indulgenciées pour la plupart, que l'on recommande aux Associés, sont les suivantes: réception fréquente des sacrements, surtout aux jours de réunion de la Congrégation; préparation à la mort un jour de chaque mois, de préférence au jour déterminé par la confrérie, ou au moins quelquefois pendant l'année; assistance à la sainte messe, même les jours ouvriers; court examen de conscience chaque soir. On leur recommande, en outre de pratiquer les œuvres de miséricorde, notamment de visiter les malades, et de veiller à ce qu'ils reçoivent à temps les sacrements, d'accompagner les défunts à leur dernière demeure et de prier pour eux, de pratiquer quelques exercices de pénitence pour participer aux souffrances de Jésus et de MARIE; enfin, de prier pour tous les Associés